



# Conseil Municipal du Jeudi 28 mars 2024

Le Conseil municipal s'est réuni le Jeudi 28 mars à 20 h00, sous la présidence de monsieur Bernard Robert, maire de la commune.

**Présents :** Murielle BAROU, Isabelle BOUQUET, Yannick CHANAL, Denis CORTIAL, Brigitte GAILLARD, Marion GIRE-CABROL, Christian JUST, Romain LHOSTE, Sylvain MERLE, Pierre PAILLER, Bernard ROBERT, Cécilia SLACK-BERTRAND

**Absent :** Serge GIBERT

**Secrétaires de séance :** Murielle BAROU, Brigitte GAILLARD.

## Ordre du Jour :

### 1. Approbation du PV du conseil municipal du 1<sup>er</sup> Février 2024

**Le PV du 1<sup>er</sup> Février 2024 est approuvé à l'unanimité**

### 2. Vote du taux des trois taxes

La municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les taxes. L'augmentation sera due à la révision des bases.

Bâti : 37.52

Non bâti : 78.79

Taxe foncière : 10.28

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité le taux des trois taxes**

### 3. Approbation du Compte de Gestion 2023

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de Gestion**

### 4. Approbation du Compte Administratif 2023

Le bilan présenté par M. PAILLER (pour le compte de Gestion et pour le compte administratif) s'établit ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement :	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		36 462 ,51 €		29 728,82 €
Opération de l'exercice	446 000,32 €	555 662,52€	343 475,71 €	249 414,00 €
<b>TOTAUX</b>	446 000,32€	592 125,03 €	343 475,71 €	279 142,82 €
Résultat de clôture		146 124,71 €	64 332,89 €	
Restes à réaliser			42 391,30 €	
<b>TOTAUX CUMULES</b>		146 124,71 €	106 724,19 €	
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		146 124,71€	106 724,19 €	0 €

Besoin de financement d'un montant de 106 724,19 €

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif.**

## 5. Affectation du résultat de Fonctionnement 2023

Le montant excédentaire de la section Fonctionnement est entièrement affecté à la section Investissement pour le budget 2024.

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'affectation de fonctionnement**

## 6. Montant des Subventions versées aux Associations

Le maire propose une revalorisation des subventions allouées aux dix associations de la commune après réception de leur compte-rendu d'Assemblée Générale où figurent leur compte-rendu d'activité et le CERFA national.

Les subventions passeraient de 150 € à 200 €.

De plus, l'association de Sauvegarde de St Quentin veut entreprendre une campagne de fouilles sur le site communal de l'ancienne chapelle de St Quentin. Un archéologue doit obligatoirement diriger les recherches.

Une subvention exceptionnelle est versée à l'Association de Sauvegarde de St Quentin.

**Le conseil municipal se prononce avec 2 abstentions et 10 voix favorables pour l'augmentation des subventions et pour le versement de la subvention exceptionnelle.**

## 7. Budget primitif 2024

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	520 604 €	520 604 €
Section d'Investissement	1 245 005,40 €	1 245 005,40 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet de budget pour l'année 2024 avec 2 voix contre (MM. CORTIAL et JUST) et 10 votes favorables.**

## 8. Approbation de la restitution de la Compétence « Coordination des animations entre les bibliothèques »

La communauté d'agglomération veut restituer aux communes, la compétence de la coordination des animations entre les bibliothèques alors qu'elle en avait la compétence jusqu'alors.

**Le conseil municipal vote à l'unanimité la restitution aux communes de la compétence de la coordination des animations entre les bibliothèques.**

## 9. Servitude de passage sur la parcelle privée communale AH200

Une parcelle de terrain privée AH 225 est en vente pour la construction de 6 maisons. Pour signer l'acte, le notaire demande une délibération du conseil municipal visant à autoriser une servitude de passage sur une parcelle privée communale afin ne pas enclaver la parcelle à vendre

**Le conseil municipal se prononce à l'unanimité en faveur de la servitude de passage pour ne pas enclaver la parcelle à vendre.**

## 10. Enfouissement BT rue de Céphée et rue de la Galaxie + Télécom + EP (programme 2024)

Le montant global des travaux est très important. La part communale se monte à 11 376,12 € pour l'électrification mais le devis proposé par Orange (Télécommunication et fibre) de 32000 € semble trop onéreux et doit être revu à la baisse.

**Le conseil municipal après discussion accepte l'enfouissement des travaux après révision du devis d'Orange avec deux abstentions et 10 voix favorables**

**11. Enfouissement Télécom village de Broulhac + Eclairage + Télécom + EP (programme 2025)**

Ce projet ne sera réalisé qu'en 2025 mais une délibération est nécessaire pour arrêter les devis proposés et actualisés

La part communale se monte à 47 231,87 €

**Le conseil communal vote à l'unanimité l'acceptation de ce projet pour l'année 2025.**

**12. Questions diverses :**

- Le plan de financement pour l'aménagement de la Place des Granges évolue. A la demande de la Préfecture, le montant de la subvention Fonds Vert pourrait être plus augmenté et celui de la DETR diminué dans la mesure où ils n'excèdent pas les 80% du montant du financement total des travaux.
- Attention le jeudi 4 avril, les équipes du tournage du téléfilm « Meurtres à ... » se déplaceront sur les Las pour tourner quelques scènes. En effet, outre la cathédrale et les ruelles du Puy, le secteur de la croix des Las a été repéré pour tourner des scènes du téléfilm. La route entre Broulhac et les Las sera fermée pour cette occasion.
- Des demandes sont arrivées en Mairie pour avoir l'autorisation de monter un barnum dans le domaine public pour faire une fête familiale.  
Le conseil à l'unanimité refuse la tenue de fêtes familiales sur un terrain communal.
- Discussion sur le fonctionnement du déneigement durant cet hiver 2023-2024.
- Une demande est évoquée afin de savoir si des aides exceptionnelles existent pour les collégiens qui partent en voyage scolaire. Aucune participation n'est envisagée actuellement en ce domaine.

La séance est levée à 22H45.